

COMPTE-RENDU de la REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JANVIER 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 19 janvier 2015, dans la salle du Conseil, à la Mairie de Plassac, sous la présidence de Mme Martine Goutte, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance à 20 heures, fait l'appel des Conseillers et donne lecture du Compte-Rendu de la réunion de la dernière séance de Conseil Municipal.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Présents : Mmes Goutte, Duqué, Barras, Bernaud, Germain, Guénais, Germain, Braud et
M M. Bordenave-Cazenave, Picard, Venancy.

MM. Baudet et de Boisséson arriveront plus tard, en raison de leur présence à la réunion du Syndicat des Eaux du Moron.

Absents excusés: M.. Gaudinière (avec pouvoir donné à Mme Goutte), M. Girault, M. Solana (avec pouvoir donné à M. Baudet) .

ORDRE DU JOUR:

- Modifications du rythme de travail des Personnels des Services Techniques;
- Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale;
- Urbanisme: Aide Communale au Ravalement;
- Syndicat Intercommunal des Etablissements Scolaires du 2 nd Degré du Canton de BLAYE;
- Droit de passage :Domaine privé de la Gorc;
- Assainissement Collectif: nouveau règlement intérieur;
- Questions Diverses.

-Modifications du rythme de travail des pPersonnels des Services Techniques:

Mme le Maire explique que les personnels des Services Techniques travaillent tous les deux, (depuis 2002), en se conformant aux horaires d'hiver et aux horaires d'été . Depuis la réforme des 35 heures, il leur était octroyé des R.T.T.(13 jours chacun). En cas de maladie de l'un des deux Agents, ce rythme de travail s'avérait peu pratique. Après un avis favorable du Centre de Gestion de la Gironde pour le passage aux 35 heures hebdomadaires, Mme le Maire propose au Conseil de délibérer .

Délibération adoptée à l'unanimité (12 votants et 2 pouvoirs), en faveur du passage des 35 heures hebdomadaires pour chacun des deux agents.

-Fonds Départemental de l'Aide à la Voirie Communale :

Mme le Maire présente l'estimation des devis pour les travaux de Voirie. Ils s'élèvent à :

	12 125 € HT	pour la Place de l'Eglise
	+ 18 595 € HT	pour la Rue Boyer.
Total	30 720 € HT....	
A cela,s'ajoutent	<u>6 144 €</u> ,	de frais de T.V.A ;

Montant total : 36 864 TTC.

Sachant que le coefficient de solidarité départemental appliqué en 2014 pour Plassac, était de 0,83...le plafond des travaux subventionnés est de 25 000 € ; et le montant de la subvention allouée par le Conseil Général,est de 35% du montant total des travaux HT .

Mme le Maire propose de délibérer au sujet de cette demande de subvention auprès du Conseil Général de la Gironde et d'arrêter le plan de financement suivant: F.D..A.V.C : 7 262,50 €, avec un

autofinancement de : 29 601,50 €

Délibération adoptée à l'unanimité(12 votants et 2 pouvoirs).

-Urbanisme : Domaine privé de la Gorce:

Mme Duqué fait part d'une demande de M. Gilles , demeurant Rue Boyer, concernant une aide aux travaux de ravalement de façade. Il a présenté 2 devis différents(17 174 € HT et 23 490 € HT)

Il a droit à une aide de 2 000 €, correspondant à 15% des travaux de façade donnant sur la rue principale. Mme Duqué propose de valider cette demande de subvention.

Délibération adoptée à l'unanimité (12 votants et 2 pouvoirs).

-Syndicat Intercommunal des Etablissements Scolaires du 2 nd Degré : désignation des Délégués :

En réponse au dernier courrier de M. Villar, il est demandé de procéder à la nomination de 2 Délégués, représentant la Commune de Plassac au Syndicat fusionné des Lycées et Collège de Blaye. Seuls, 2 Titulaires (il n' y aura pas de suppléants), sont acceptés par commune.

Mme le Maire propose Mmes Braud et Barras, anciennement titulaires .

Délibération adoptée à l'unanimité (12 votants et 2 pouvoirs).

-Droit de passage : domaine privé de la Gorce :

Les propriétés de M Guitard et Leclerc-Soulier, sont concernées. Il est fait mention d'un déplacement d'une servitude de passage (chemin privé qui passe devant les Services Techniques et qui contourne les propriétés sus-citées). Pour l'établissement de ce déplacement de servitude, il faut suivre le tracé rose. Tous les riverains concernés sont d'accord : ce chemin doit être, à toute heure, libre d'accès, sans aucun stationnement. Le notaire(Me Masson) ne demandera pas de frais d'acte, car il y a eu erreur de sa part .

Mme le Maire demande de valider ce déplacement de servitude de passage.

Délibération adoptée à l'unanimité (12 votants et 2 pouvoirs).

-Assainissement collectif : nouveau règlement intérieur :

Après lecture des principaux points du règlement ,Mme le Maire demande au Conseil d'accepter ce règlement, qui va être envoyé à toutes les personnes de la commune, reliées à l'assainissement collectif.

Délibération adoptée à l'unanimité (12 votants et 2 pouvoirs).

La commission Voirie a fait part de beaucoup de problèmes constatés : avec les branchements nouveaux, les pompes de relevage des tennis et celles de privés, rejets à la station d'épuration. Plusieurs courriers ont été adressés à l'Entreprise G 2 C , pour malfaçons. Le dossier n'étant pas clôturé, la commune de Plassac ne peut pas percevoir les subventions.

Le Cahier des Charges a demandé une extrême rigueur, indispensable pour le P.L.U.

Mme le Maire indique que , depuis le 5 janvier, des travaux ont été entrepris à la Maissonnette, pour retirer les branchements en plomb (canalisations d'eau les plus vétustes du réseau, que ces travaux ont engendré des perturbations sur le circuit des transports scolaires ; les parents d'élèves, compréhensifs, ont conduit leurs enfants à l'école. Le Syndicat des Eaux a fait avancer de deux ans l'exécution des travaux , mais tous les problèmes ne sont pas résolus et d'autres travaux interviendront dans les années à venir sur d'autres tronçons.

-Questions Diverses:

Mme le Maire fait part de la demande de rendez-vous d'un journaliste de Sud-Ouest , au sujet du P.L.U.

Etaient présents à cet entretien, Mmes Goutte, Duqué, Braud, MM. Solana, et Venancy.

Il a été question de la réunion publique du 20/01/2015 concernant le P.L.U , du récapitulatif des annonces faites lors de la présentation des vœux 2015, et du site Web de la commune.

Mme Goutte , Duqué et Braud ont manifesté leurs désapprobations quant à l'article paru dans Sud-

Ouest, le 19/01/2015.

Le P.L.U, présenté comme approuvé par le journaliste, ne l'a pas été, le nouveau règlement demandant un long et rigoureux travail.

Quant au site Web, **il est loin d'être satisfaisant et opérationnel**, car «c'est un site primaire restrictif, où, actuellement, nous ne pouvons intervenir», a expliqué **Mme Duqué**.

L'interlocuteur est un intermédiaire et non un constructeur de site. Le cahier des charges doit demander savoir, savoir-faire et compétences et ce n'est pas le cas, actuellement.

Mme Bernaud indique la liste des signaleurs du Marathon du 9 mai 2015 (MM. Solana, de Boissésou, Gaudinière et Mme Bernaud). Elle rappelle qu'il manque encore des numéros de permis de conduire et qu'ils sont à donner en Mairie.

Elle précise que le tracé sera le même que celui du Marathon 2014. Plassac sera toujours la 1ère commune traversée et il faudra contacter les viticulteurs pour faire une dégustation des vins de Plassac. En 2014, les viticulteurs pressentis, n'avaient pas voulu participer.

Mme Duqué rappelle une date importante pour le P.L.U: celle du lendemain 20 janvier, où les Plassacais sont conviés à une réunion publique. Ensuite, il y aura 2 rencontres(Mme Garnier, du C.A.U.E, le 17 février, à 10 heures) et M. Dupuy, interlocuteur privilégié pour le P.L.U (le 17 février à 20 heures). Si tout va bien la procédure pour le P.L.U., sera la suivante: avril-mai 2015: commission d'enquête; et, au cours de l'année 2015, validation finale.

Mme Duqué fait part de sa satisfaction de l'intérêt de nombreux Plassacais, venus en Mairie, consulter plans et cartes concernant le P.L.U.

M. Bordenave-Cazenave rend compte de la réunion du S.M.I.D.D.E.S.T, au sujet du PLAN P.A.P.I (Plan d'Aide à la Prévention des Inondations). Le S.M.I.D.D.E.S T., la C.C.B, le Conseil Général, se sont déplacés. Il restera à convaincre les propriétaires du bien-fondé de l'exécution des travaux qui leur incombent. Il y a plus de 8 habitations, à Plassac, qui risquent d'être inondées...et 13 communes à problèmes.

MM de Boissésou et Baudet, rendent compte, à leur tour, de la réunion du Syndicat des Eaux du Moron :

Natura 2 000 ne nous concerne pas.

La commune de Virsac veut se retirer du Syndicat.

Le nettoyage du Moron est prévu(communes concernées : Berson, Villeneuve, Saint-Ciers-de-Canesse.

Une demande de participation a été faite pour subvenir à l'entretien du Pont de Rousselle.

Mais, une autre demande va être faite à la commune de Saint-Ciers-de-Canesse et les frais d'entretien seraient alors à la charge des trois communes (Plassac, Villeneuve et Saint-Ciers-de-Canesse).

Mme Goutte indique qu'un caveau est tombé au Cimetière : la voûte s'est effondrée, le site a été balisé. Un devis a été signé avec le groupe Elabor.

Mme Goutte précise que le déplacement de la Croix qui était en face de l'église, a nécessité une visite au local technique, en compagnie de l'Entreprise Quellen.

Cette croix est endommagée. Un devis va être établi et les frais seront à la charge du Conseil Général.

M. Baudet informe que le « banc de Plassac » (formation de la nouvelle île) a fait l'objet d'un reportage, au cours de l'émission Thalassa, sur France 3.

Il fait part de l'achat prochain, par des propriétaires australiens, de la propriété et du Château Maine-Gazin.

Mme Bernaud indique la date de la réunion de la Commission Animations : le mardi 27 janvier, à 20h et demande de la prévenir en cas d'absence à cette réunion.

Mme Germain annonce que le Journal Municipal, paraîtra en fin de mois, si les engagements sont tenus.

M. Venancy attire l'attention du Conseil: le ruisseau du Brouillon est bouché, des arbres sont en travers, à côté du dépôt du Cassard. Il faut faire un signalement au Syndicat des Eaux du Moron. Au Port, il manque une poubelle à installer et des ampoules, grillées, sont à remplacer.

Mme Braud dresse le bilan, au sujet de l'école : le Goûter de Noël a satisfait les enfants, mais les parents ont regretté d'être absents .C'était un souhait du Corps Enseignant, qui avait désiré que ce soit pour et avec les enfants.

Les T.A.P. vont voir venir 2 nouveaux intervenants sur 6 et le cycle 3 de ces activités ira de janvier à avril 2015, sans changement à la rentrée de février.

Deux enfants sont partis. L'école ne compte plus que 59 élèves ...50 en moyenne, déjeunent à la cantine, ainsi que le Personnel Enseignant et Municipal (6 personnes).

Le prestataire de fournitures de denrées alimentaires a changé. C'est maintenant l'Entreprise Transgourmet E-quilibre, qui succède à Ansamble, ancien prestataire.

Pendant l'absence de la Référente Technique, Mme Braud a assuré l'intérim (ateliers, car, cantine)... avec l'aide de Mmes Baffoigne et Caniaux pour la surveillance.

Mme Braud demande la réparation de la chasse d'eau des toilettes des adultes.Elle sensibilise le Conseil sur l'incivilité des gens, dont les voitures mal garées, gênent les manœuvres du car de ramassage scolaire.

Mme Guénais va voir avec M. Courreau pour le remplacement des plantes qui ont gelé. Elle a nettoyé les jardinières du Port et mettra des fleurs près de l'aire de jeux.

Mme le Maire termine, en précisant que six C.V. ont été retenus , en vue d'embaucher un nouveau personnel, en remplacement de M. Courreau , qui va prendre sa retraite

Mme le Maire lève la séance à 22h35.

La Secrétaire de séance,

M-C BRAUD .